

DÉCISION CONCERNANT LE THÈME, LA DATE ET LE LIEU DE LA DIX-NEUVIÈME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE

La Conférence,

1. **RAPPELLE** la Décision Assembly/AU/Dec.368(XVII adoptée par la dix-septième session ordinaire de la Conférence tenue en juillet 2011 à Malabo (Guinée Équatoriale) d'adopter un (1) thème annuel pour le Sommet ;
2. **DÉCIDE** que les dates de la dix-neuvième session ordinaire de la Conférence qui se tiendra à Lilongwe (Malawi) en juin/juillet 2012, seront fixées après consultations entre le pays hôte, le Président de l'Union et la Commission et seront communiquées aux Etats membres, le plus tôt possible.



2011

Decision on the Theme, Date and Venue of the Nineteenth Ordinary Session of the Assembly of the African Union

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/1309>

Downloaded from African Union Common Repository